

PROGRAMME FUTURE CRUISE

Conditions Particulières de Réservation

Le Programme Future Cruise (également appelé ci-après « PFC ») est exclusivement réservé exclusivement pour les clients à bord d'un navire de la flotte MSC Croisies. MSC Croisies attache beaucoup d'importance aux relations avec ses partenaires de voyage, ainsi, votre réservation Future Cruise (croisière future) sera attribuée au partenaire associé à votre réservation de croisière actuelle, ou au Centre de Contact clients MSC Croisies si la réservation actuelle a été effectuée directement par MSC Croisies. La confirmation de la réservation et de l'hébergement à bord sont soumis à disponibilité au moment de la réservation. Le programme Future Cruise s'applique uniquement aux réservations de 3 nuits ou plus et nécessite le paiement d'acomptes initiaux à bord, permettant au client de garantir son engagement, conformément aux présentes Conditions Particulières de Réservation. Veuillez noter que les présentes conditions particulières du PFC s'appliquent aux nouvelles réservations de croisières futures effectuées à compter du 16 Mars 2026. Sauf indication contraire ou modification spécifique, les Conditions Particulières de Réservation de MSC s'appliquent intégralement.

CRÉDIT À BORD

Le programme Future Cruise offre jusqu'à 300 €/\$/£ de crédit à bord par cabine. Le montant du crédit à bord auquel vous avez droit sera déterminé par la catégorie de cabine pour cette réservation ainsi que par la durée du voyage et la devise du navire, en fonction de la destination, et il sera appliqué à la future croisière que vous réservez à bord. Veuillez noter que tous les passagers en occupation simple payant moins du double du montant du tarif de la croisière auront droit à la moitié du crédit à bord.

FLEXIBILITÉ DE RÉSERVATION D'UNE « FUTURE CRUISE » *

Pour toutes les réservations dont les conditions de paiement du solde ne sont pas encore échues, il sera possible de modifier la date de la croisière dans un délai d'un an avant ou après la date de départ de la croisière initialement sélectionnée, sous réserve des conditions suivantes:

- si le tarif du nouveau forfait croisière est supérieur à celui du forfait initial, la différence de prix devra être payée par le passager ;
- si le tarif du nouveau forfait croisière est inférieur au tarif initial, le nouveau tarif s'applique.
- le crédit à bord reçu dans le cadre de votre réservation Future Cruise (croisière future) sera ajusté pour refléter la catégorie de cabine et la durée du nouveau forfait croisière. Si la date de départ prévue du nouveau forfait croisière tombe dans les 30 jours suivant le départ, le crédit à bord reçu dans le cadre de votre réservation Future Cruise peut ne pas être accordé ;
- dans le cas où la réservation du nouveau forfait croisière nécessite le dépôt d'un acompte plus élevé, le client sera tenu de payer la différence.
- les offres, promotions ou rabais appliqués au forfait de croisière d'origine peuvent ne pas s'appliquer.

**Veuillez noter que ce programme de flexibilité ne s'applique pas à l'ambiance « Bella ».*

MEILLEUR PRIX GARANTI*

La garantie du meilleur prix est disponible exclusivement pour les réservations effectuées via le programme Future Cruise et vous permet de bénéficier d'un meilleur prix applicable jusqu'à 90 jours avant votre date de départ. La « Garantie du meilleur prix » ne peut être utilisée qu'une seule fois par réservation.

Pour qu'une option de correspondance des prix soit appliquée, les exigences suivantes doivent être satisfaites :

- Le prix doit correspondre aux tarifs publics de MSC Croisies disponibles pour le grand public, à l'exclusion des tarifs de groupe, des charters ou d'autres promotions d'agent de voyage non proposées par MSC Croisies sur la base des prix de détail uniquement.
- Le tarif inférieur doit pouvoir être réservé sur le même marché que celui où la réservation initiale a été effectuée.
- La preuve du prix doit être soumise à MSC Croisies et doit être disponible à la réservation au moment de la demande. Le prix peut être égalé sous la forme d'un surclassement ou d'un crédit à bord.
- Les demandes de prix qui ne peuvent pas être vérifiées de manière indépendante par MSC Croisies ne seront pas acceptées.

**Veuillez noter que l'avantage de la garantie du meilleur prix ne s'applique pas à l'ambiance « Bella ».*

ACOMPTE ET AUTRES PAIEMENTS

Le solde du dossier doit être payé 90 jours avant la date de votre départ. En outre, pour toute réservation en catégorie MSC Yacht Club, l'intégralité de l'acompte requis par le marché concerné devra être réglée 120 jours avant la date de départ choisie. Les paiements de votre réservation de croisière future au-delà du paiement de l'acompte requis à bord seront dus conformément au calendrier de paiement MSC Croisiers applicable dans votre pays de résidence et/ou dans le même pays que celui de la réservation initiale. Consultez l'équipe « Future Croisière » à bord et/ou visitez le site Web de MSC Croisiers dans votre pays de résidence pour plus de détails et pour connaître les Conditions Particulières de Réservation complètes.

DOUBLEMENT DES POINTS MSC VOYAGERS CLUB

Tous les membres du MSC Voyagers Club réservant une croisière à bord verront leurs points MSC Voyagers Club doublés sur cette croisière. Selon les Conditions Particulières de Réservation du MSC Voyagers Club, les points seront attribués à la fin de la croisière réservée à bord et ne seront cumulés que sur les ambiances achetées. La compagnie se réserve le droit d'appliquer des restrictions sur certaines promotions. Les frais à bord et les frais de pré-croisière sont exclus.

PROGRAMME DE RÉSERVATION OUVERTE FUTURE CRUISE

Conditions Particulières de Réservation

Le Programme de Réservation Ouverte Future Cruise (également ci-après dénommé « PROFC ») est disponible exclusivement pour les clients à bord d'un navire de la flotte MSC Croisies. MSC Croisies attache beaucoup d'importance aux relations avec ses partenaires de voyage, ainsi, votre réservation Future Cruise (croisière future) sera attribuée au partenaire associé à votre réservation de croisière actuelle, ou au Centre de Contact clients MSC Croisies si la réservation actuelle a été effectuée directement par MSC Croisies. Le PROFC s'applique uniquement aux réservations de 3 nuits ou plus et nécessite le paiement d'acomptes initiaux à bord, permettant au client de garantir son engagement, conformément aux présentes Conditions Particulières de Réservation. Ces conditions particulières s'appliquent aux nouvelles réservations Future Cruise effectuées à partir du 16 Mars 2026. Sauf indication contraire ou modification spécifique, les Conditions Particulières de Réservation de MSC s'appliquent intégralement.

PROGRAMME DE RÉSERVATION OUVERTE

Le programme de Réservation Ouverte permet aux clients à bord d'un navire MSC d'obtenir une offre pour une réservation ouverte. Cette offre nécessite le paiement d'acomptes, non remboursables.

Lors de la réservation ouverte, le navire et la date de départ ne sont pas sélectionnés au moment de la réservation. Cependant, un navire spécifique et une date de départ doivent être choisis dans un délai d'un (1) an à compter de la date de création de la réservation ouverte. L'absence de sélection d'un navire et d'une date de départ dans ce délai entraînera l'expiration de la réservation ouverte, et les acomptes versés seront perdus. L'inscription au programme de Réservation Ouverte ne garantit ni la disponibilité de cabines ni le prix de la croisière. L'offre du programme de Réservation Ouverte ne sera pas disponible pour les clients qui n'ont pas réservé alors qu'ils étaient à bord du navire ; autrement dit, cette offre n'est pas prolongeable pour les clients une fois qu'ils ont débarqué du navire.

ACOMPTE

Toutes les réservations ouvertes nécessitent le paiement d'un acompte non remboursable de 100 €//\$ (ou selon le tableau des devises locales) par personne à la date de création de la réservation ouverte (la "Date d'Achat"). Le paiement de l'acompte susmentionné et les coordonnées des clients (noms complets, date de naissance, e-mail et pays de résidence) sont requis pour chaque client au moment de la réservation. Les acomptes ne sont pas remboursables après leur paiement, en ce que le client les a préalablement versés afin de garantir son engagement.

CONVERSION ET PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les réservations ouvertes peuvent être converties en une réservation confirmée en sélectionnant un navire et une date de départ au plus tard un (1) an après la Date d'Achat. Le tarif de la réservation confirmée sera automatiquement déterminé par les offres éligibles disponibles dans le pays de résidence du client et/ou le même pays que la réservation originale. Si le client sélectionne un navire et une date de départ dans les soixante (60) jours suivant la Date d'Achat, il pourra recevoir jusqu'à 300 €//\$ de crédit à bord par cabine, en fonction de la catégorie de cabine et de la durée de la croisière sélectionnée. L'offre de "Crédit à Bord" sera appliquée à la croisière future.

Si le client sélectionne un navire et une date de départ après soixante (60) jours suivant la Date d'Achat, il pourra recevoir jusqu'à 150 €//\$ de crédit à bord.

La catégorie de cabine ainsi que l'occupation sélectionnée au moment de la conversion détermineront si le paiement d'un acompte supplémentaire est nécessaire. Pour les catégories Suites et Yacht Club, des acomptes supplémentaires doivent être payés par personne au moment de la conversion vers un navire et une date de départ spécifiques. Chaque personne supplémentaire sera également soumise à une exigence de paiement d'un acompte supplémentaire au moment de la conversion. De plus, pour les conversions dans les catégories du Yacht Club, l'intégralité de l'acompte exigé par le marché doit être payée 120 jours avant le départ.

Une fois que le navire et la date de départ ont été sélectionnés par le client, les paiements sur la réservation ouverte, au-delà du paiement initial des acomptes requis, seront dus conformément au calendrier de paiement MSC Croisies applicable dans le pays de résidence du client et/ou le même pays que la réservation originale. Le client est invité à consulter le site Internet local de MSC Croisies pour plus d'informations et consulter les Conditions Particulières de Réservation complètes.

EXPIRATION DU PROGRAMME

Si une réservation ouverte n'est pas convertie en une réservation ferme (choix d'un navire spécifique et d'une date de départ) dans un délai d'un (1) an à compter de la Date d'Achat, elle expirera automatiquement, et les acomptes seront perdus. Les clients ne sont pas tenus de faire une croisière (en navigation) dans la période d'un an susmentionnée, mais ils doivent sélectionner un navire spécifique et une date de départ avant l'expiration de la période d'un an.

RÉSOLUTION DU CONTRAT

Si une réservation ouverte est annulée avant la sélection d'un navire spécifique et d'une date de départ, le dépôt initial des acomptes sera perdu. Si une réservation ouverte a été convertie par le choix d'un navire spécifique et d'une date de départ dans un délai d'un (1) an à compter de la Date d'Achat et est ultérieurement annulée avant la date d'échéance du paiement final, le dépôt initial d'un acompte sera perdu et les conditions d'annulation applicables à la réservation (qui peuvent varier d'un pays à l'autre) s'appliqueront.

MODIFICATIONS

Les réservations ouvertes sont transférables à d'autres personnes avant la sélection d'un navire spécifique et d'une date de départ.

Une fois qu'un navire spécifique et une date de départ ont été sélectionnés, les modifications de navire, de la date de départ ou des noms de la réservation seront dues conformément aux Conditions Particulières de Réservation de MSC Croisiers applicables dans le pays de résidence du client et/ou le même pays que la réservation originale. Le client est invité à consulter le site Internet local de MSC Croisiers pour plus d'informations et consulter les Conditions Particulières de Réservation complètes.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après la sélection d'un navire et d'une date de départ, les réservations ouvertes peuvent être combinées avec la plupart des offres locales et les remises du programme de fidélité MSC Voyagers Club. Le programme de Réservation Ouverte exclut certaines promotions et tarifs réduits, y compris les tarifs pour les agents de voyages, les tarifs de groupe et les tarifs nets. L'acompte de la réservation ouverte peut être utilisé pour réserver une croisière à moins de 30 jours du départ, sans aucun crédit à bord ou avantage supplémentaire.

Les clients en occupation simple peuvent recevoir un crédit à bord au prorata du tarif du supplément « single » payé.

Un maximum de trois (3) réservations ouvertes Future Croisière peuvent être effectuées par personne à bord pour le client et/ou sa famille. Les réservations ouvertes Future Croisière ne peuvent pas être utilisées pour la revente par des agents de voyages.

Le programme de Réservation Ouverte peut ne pas être disponible dans le pays de résidence du client, et la conversion s'applique exclusivement aux croisières internationales. Le client est invité à consulter les équipes des ventes Future Croisière pour de plus amples informations.

Ces conditions particulières peuvent être modifiées sans préavis et peuvent être retirées à tout moment. MSC Croisiers se réserve le droit de corriger les erreurs, inexactitudes ou omissions et de changer ou mettre à jour les tarifs, frais et suppléments sans préavis.